



Démolition Déconstruction

NOS SERVICES

Démolition totale ou déconstruction partielle au vue d'une réhabilitation ?

Afin de vous accompagner dans votre projet, LC2, société créée en 1998 et implantée au nord de Lyon vous apporte l'expérience et les compétences d'une équipe de professionnels.

Dotés d'équipements importants et adaptés, nous sommes à même d'intervenir dans les délais les plus courts et dans les conditions de qualité de service les meilleures.

Nous assurons ainsi :

- Le pré-tri sur chantier dans nos bennes par nos équipes de déconstructeurs.
- La démolition et la déconstruction pour réhabilitation, suivant notre mode opératoire.
- La prise en compte des contraintes en site occupé.
- Le transport agréé vers notre centre de tri de Quincieux qui travaille sous autorisation préfectorale.
- Le transport agréé vers les sites de recyclage ou d'élimination finale.
- La fourniture de l'ensemble des bordereaux de suivi des déchets en fin de chantier.

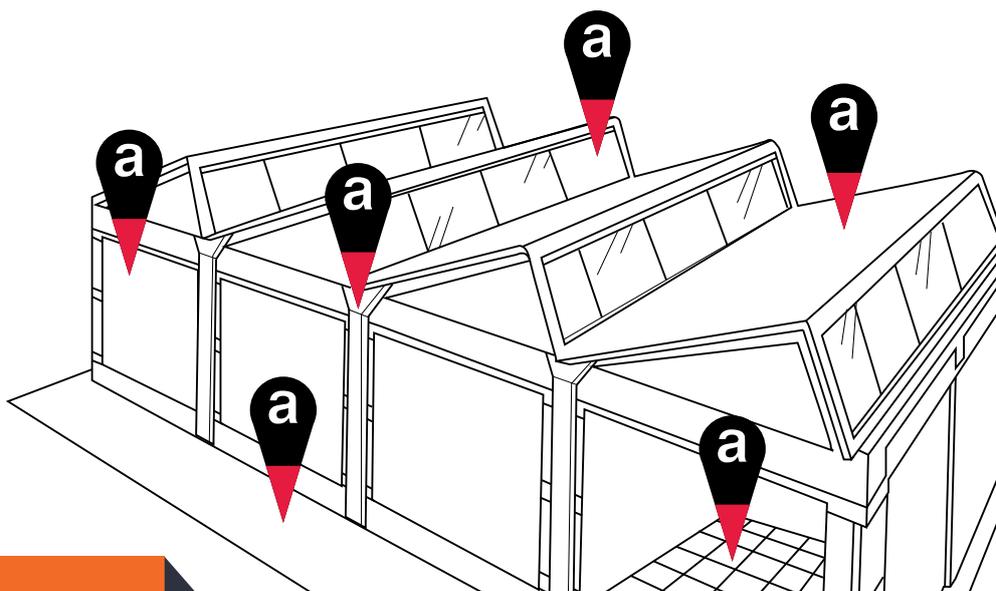
Nos engagements



Qualification 1111
Démolition

- Un interlocuteur joignable en permanence.
- Le respect des délais annoncés.
- Agrément pour intervention sur sites classés.
- Capacité d'intervention en environnement amianté.
- Gestion des déchets.





Désamiantage

NOS SERVICES

Autrefois « produit du futur », l'utilisation de l'amiante est aujourd'hui totalement interdite. Sa nocivité est reconnue, et son retrait impose des moyens spécifiques.

Depuis 2002, LC2 dispose d'équipes qualifiées pour le retrait et la manipulation de matériaux amiantés et possède un savoir-faire important adapté aux sites sinistrés et aux sites industriels.

Soucieux d'un respect de la réglementation inhérente à la gestion du risque amiante, LC2 met en œuvre des procédés inédits et innovants toujours avec le souci de s'adapter aux mieux, aux besoins de ses clients.

Ainsi LC2 assure l'intégralité de la prestation amiante :

- Visite préliminaire du chantier.
- Elaboration du plan de retrait.
- Prise en charge des relations avec l'ensemble des acteurs de la prévention.
- Mise en oeuvre des techniques de désamiantage adaptés.
- Suivi analytique du chantier.
- Gestion des déchets générés et choix des filières accréditées.
- Rapport de fin de travaux.

Nos engagements



Qualification 1552
Traitement de l'amiante

- Ouvrages extérieurs de bâtiment.
- Ouvrages intérieurs de bâtiment.
- Sites industriels.
- Opérateurs et encadrants chantier qualifiés selon la réglementation en vigueur.
- Conduite du projet de désamiantage et optimisation des coûts inscrit dans une démarche qualité et sécurité.
- Gestion globale des déchets.

